

**SNTRS**



**CNRS-INRIA  
INSERM-IRD  
INED-INRETS-  
INRP**

# *En bref...*

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 218 du 4 décembre 2009**

## **Communiqué de presse des représentants du personnel au Conseil d'Administration du CNRS du 3 décembre 2009**

Le CA du CNRS s'est réuni avec comme point essentiel à l'ordre du jour, l'adoption du budget 2010.

Les dépenses de personnel augmentent de 33,2 M€ dont 28,9 M€ sont liés pour moitié au relèvement du taux de cotisation aux pensions civiles (retraites) et pour l'autre à l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique. L'augmentation réelle de la masse salariale n'est que de 4,3 M€, soit + 0,2 % du budget, ce qui inclut notamment une partie destinée à la PES (prime d'excellence scientifique). Depuis des années, le ministère claironne l'augmentation du budget à la recherche comme la priorité du gouvernement. Concomitamment, la part du PIB dévolue à la recherche ne cesse de baisser et a atteint 2,02 % en 2008 (2,44% en 1993). L'objectif européen de 3% en 2010 ne sera jamais atteint. Les élus dénoncent l'opacité de ce budget qui pose question dans sa répartition vers les Instituts et dans les axes transversaux interdisciplinaires.

En matière d'emploi, le maintien des postes suite au départ en retraite pour 2010, obtenu par la mobilisation de la communauté scientifique ne rattrape pas la suppression d'emploi effective en 2009. Il apparaît dans cette présentation du budget que l'augmentation des possibilités de promotions 2010 se fait au détriment du plafond de possibilité d'emploi. En effet, le CNRS perd encore des emplois au sens ETPT (équivalent temps plein travaillé), soit 239 ETPT de titulaires, mais en partie compensé par 192 emplois CDD en ETPT. Au total le CNRS perd 47 emplois ETPT, et en clair les emplois titulaires sont transformés en emploi CDD. Les élus constatent une fois de plus l'augmentation du nombre de CDD dans les laboratoires au CNRS. Ils appellent à la mobilisation des personnels statutaires et précaires pour obtenir un plan pluri-annuel de créations d'emplois scientifiques dans la fonction publique. C'est un enjeu majeur pour l'avenir de la recherche publique.

La présentation des travaux de Serge Haroche, médaille d'or 2009, a montré combien il est important se soutenir des projets de recherche à long terme (20 ans) sans conditionner les résultats à des intérêts économiques. De telles recherches situées au front des connaissances sont susceptibles de participer à l'innovation. Ce transfert R&D vers l'industrie ne peut se faire que par un investissement réel des entreprises. Cependant, la stratégie impulsée par le gouvernement par la mise en place d'Alliances est d'utiliser les laboratoires de la recherche publique en lieu et place des entreprises pour assurer cet investissement. L'exemple actuel est illustré en Sciences de la vie

Les élus représentant les personnels, ainsi que les représentants du monde du travail (CGT et FSU) ont voté contre ce budget.

*Lise CARON (SNTRS-CGT), Martine DE ANGELIS (SGEN-CFDT), Patrick MONFORT (SNCS-FSU), Daniel STEINMETZ (SNTRS-CGT)*